

ADR - Formation conducteurs - Transport de matières dangereuses - Spécialisation citernes initiale

RS1083 · RS · Publiée

L'essentiel

Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/12/2021

Certificateur(s)

MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITE, DE LA FORET, DE LA MER ET DE LA PECHE · SIRET : 11006801200050

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Transport de matières dangereuses

La spécialisation citernes initiale a pour but de compléter les connaissances des conducteurs qui sont détenteurs du certificat de formation de conducteur de base aux fins d'être certifiés pour le transport des matières dangereuses en citernes.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le cours de spécialisation citernes initial doit couvrir au moins les sujets suivants:

- a) Équipements spécifiques des véhicules-citernes;
- b) Opérations de chargement et de déchargement;
- c) Signalisation et placardage des véhicules-citernes ;
- d) Documents spécifiques concernant les citernes;
- e) Circulation et stationnement des véhicules;
- f) Accidentologie spécifique aux véhicules-citernes;

Au cours de l'examen, le candidat doit prouver qu'il possède les connaissances, l'intelligence et les qualifications nécessaires pour exercer la profession de conducteur de véhicules transportant des marchandises dangereuses en citernes.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

{""Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR)"" ,""DIRECTIVE 2008/68/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 24 septembre 2008 relative au transport intérieur des marchandises dangereuses"" ,""Arrêté du 29

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Etre titulaire d'un certificat de formation de conducteur ADR de base dont la limite de validité (5ans) n'est pas dépassée.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2021
-------------------------------------	------------

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RS5630

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

ADR <http://www.unece.org/fr/trans/danger/publi/adr/adr2015/15contentsf.html>

directive TMD <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2008:260:0013:0059:fr:PDF>

arrêté TMD <http://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2009/5/29/DEVP0911622A/jo/texte>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/1083/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	64
Parcours menés à terme	89
Taux d'achèvement	139 %
Période	02/2022 – 05/2022

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	2 847
Montant total engagé	2 375 999 €
Coût moyen par dossier	835 €
Durée moyenne	26 h
Période	01/2020 – 01/2022
France compétences	93 %
France Travail	3 %
Reste à charge titulaire	3 %
Régions	0 %
Entreprise	0 %
OPCO	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.